



La postulation entre avocats : définition et implications pour les clients

Fiche pratique publié le **04/04/2023**, vu **4321 fois**, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Découvrez la postulation entre avocats, son rôle crucial dans le processus judiciaire et comment cette pratique impacte les clients et leur accès à la justice.

La postulation entre avocats est une pratique courante dans le monde juridique, permettant aux avocats de représenter leurs clients dans des juridictions où ils ne sont pas habilités à plaider. Cet article explore la notion de postulation, les raisons pour lesquelles elle est nécessaire et les implications pour les clients en termes de coûts et d'accès à la justice. Nous examinerons également les règles déontologiques applicables à la postulation et les responsabilités des avocats impliqués.

Pour trouver un avocat postulant sur Versailles, rendez vous sur avocatspostulants.fr

I. Qu'est-ce que la postulation entre avocats ?

A. Définition de la postulation

La postulation entre avocats est une pratique qui permet à un avocat, appelé avocat postulant, de représenter un client devant une juridiction où il n'est pas inscrit au barreau. L'avocat postulant agit au nom de l'avocat plaidant, qui conserve la responsabilité du dossier et la relation avec le client.

B. Les avocats concernés

1. L'avocat plaidant : Il s'agit de l'avocat qui représente le client dans l'affaire et qui plaide devant les juridictions où il est inscrit au barreau.
2. L'avocat postulant : C'est l'avocat qui est inscrit au barreau de la juridiction concernée et qui intervient pour le compte de l'avocat plaidant.

C. Le cadre légal

L'article 5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, modifiée par la loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990, encadre la postulation entre avocats en France. Cette loi dispose que l'avocat ne peut exercer sa profession que devant la juridiction près laquelle il est inscrit au barreau.

II. Pourquoi la postulation entre avocats est-elle nécessaire ?

A. Les raisons géographiques

L'une des principales raisons de la postulation entre avocats est la limitation géographique de la compétence des avocats. En effet, un avocat n'est habilité à plaider que devant les juridictions de son ressort, généralement celui où il est inscrit au barreau.

B. L'accès à la justice

La postulation permet aux clients de bénéficier de l'expertise d'un avocat spécialisé, même si ce dernier n'est pas inscrit au barreau de la juridiction concernée. Ainsi, la postulation contribue à garantir un meilleur accès à la justice pour les justiciables.

III. Les implications pour les clients

A. Les coûts de la postulation

1. Les honoraires de l'avocat postulant : Les clients devront payer des honoraires supplémentaires pour les services de l'avocat postulant. Ces honoraires peuvent être fixes ou proportionnels à la valeur du litige.
2. Les frais de déplacement : En fonction de la distance entre la juridiction concernée et le lieu d'exercice de l'avocat plaidant, des frais de déplacement peuvent également être facturés au client.

B. La communication avec l'avocat postulant

La postulation peut rendre la communication entre le client et l'avocat postulant moins directe. Cependant, l'avocat plaidant reste le principal interlocuteur du client et doit assurer une communication efficace entre toutes les parties impliquées.

C. Les délais de procédure

La postulation entre avocats peut parfois entraîner des délais supplémentaires dans le traitement des affaires, en raison de la nécessité de coordonner les actions des deux avocats. Toutefois, ces délais peuvent être minimisés grâce à une bonne organisation et une communication efficace entre les avocats impliqués.

IV. Les règles déontologiques de la postulation

A. La confidentialité

Les avocats postulants et plaidants sont tenus de respecter le secret professionnel, conformément

aux dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur National (RIN) de la profession d'avocat. Les informations échangées entre les avocats et les clients doivent rester confidentielles.

B. Le respect des intérêts du client

Les avocats postulants ont l'obligation de défendre les intérêts du client avec diligence et compétence. Ils doivent veiller à ne pas entrer en conflit d'intérêts avec leur client ou avec l'avocat plaidant, conformément à l'article 4 du RIN.

C. La facturation des honoraires

Les honoraires de l'avocat postulant doivent être fixés en accord avec le client et l'avocat plaidant, et refléter la valeur des services rendus. Les avocats sont tenus de fournir à leurs clients une information transparente et complète sur les honoraires et les frais associés à la postulation, conformément à l'article 11 du RIN.

V. Les responsabilités des avocats impliqués

A. La responsabilité de l'avocat plaidant

L'avocat plaidant conserve la responsabilité du dossier et de la relation avec le client. Il doit s'assurer que l'avocat postulant agit en conformité avec les intérêts du client et qu'il exécute les tâches requises avec compétence et diligence.

B. La responsabilité de l'avocat postulant

L'avocat postulant a la responsabilité de mener à bien les actes de procédure pour lesquels il a été mandaté. Il doit également veiller à informer l'avocat plaidant de l'évolution de l'affaire et à collaborer étroitement avec lui pour assurer une défense efficace des intérêts du client.

VI. La postulation dans un contexte numérique

A. Les outils de communication et de collaboration

L'utilisation d'outils de communication et de collaboration numériques peut faciliter la coordination entre les avocats plaidants et postulants, ainsi qu'entre les avocats et leurs clients. Les plateformes de partage de documents sécurisées, les logiciels de gestion de projet et les outils de visioconférence peuvent contribuer à améliorer l'efficacité de la postulation.

B. La dématérialisation des procédures

La dématérialisation des procédures juridictionnelles, comme la mise en place du RPVA (Réseau Privé Virtuel des Avocats) en France, peut également simplifier et accélérer les échanges entre les avocats et les juridictions. La postulation en ligne permet aux avocats postulants de déposer des actes de procédure et de suivre l'évolution des dossiers sans avoir à se rendre physiquement

au tribunal.

VII. L'évolution législative et la réforme de la postulation

A. Les débats autour de la postulation

Les règles de postulation sont parfois critiquées pour leur impact sur les coûts et l'accessibilité à la justice. Certains plaident pour une réforme permettant à tous les avocats de plaider devant n'importe quelle juridiction, tandis que d'autres défendent le maintien des règles actuelles pour préserver la qualité de la représentation et la connaissance des spécificités locales des juridictions.

B. Les réformes potentielles

Dans le contexte de ces débats, plusieurs réformes pourraient être envisagées pour modifier les règles de postulation. Par exemple, l'extension de la compétence territoriale des avocats, la création d'un barreau national unique ou la mise en place de mécanismes d'accréditation spécifiques pour les avocats souhaitant plaider devant certaines juridictions.

Conclusion

La postulation entre avocats est une pratique essentielle pour assurer l'accès à la justice et permettre aux clients de bénéficier de l'expertise d'avocats spécialisés, indépendamment de leur lieu d'exercice. Si cette pratique peut engendrer des coûts supplémentaires et des défis en matière de communication et de coordination, une bonne organisation et le respect des règles déontologiques permettent de minimiser ces inconvénients. Les avocats plaidants et postulants ont des responsabilités spécifiques à l'égard de leurs clients et doivent travailler ensemble pour garantir une représentation efficace et conforme aux intérêts des justiciables.